



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 15 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « *Une maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quinze février deux mille vingt deux.

Le président :



Le secrétaire :